

Gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services techniques	Approuvé	2024-03-20
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Les travailleurs de la santé, la main-d'œuvre indépendante, les médecins, les stagiaires et les bénévoles du CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés	PRO-10389 Gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux		

1. Énoncé

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest se veut un environnement de travail sécuritaire pour son personnel et sa clientèle. Pour ce faire, une gestion efficiente des déchets biomédicaux (DBM) et des déchets pharmaceutiques ou cytotoxiques est essentielle afin de diminuer les risques pour la santé des travailleurs et des travailleuses qui les manipulent ainsi que pour la population en général qui pourrait être en contact avec ces déchets.

Les dangers associés à la manipulation des déchets biomédicaux ainsi que des déchets pharmaceutiques ou cytotoxiques sont présents à toutes les étapes de la manipulation telles que la collecte, l'entreposage, l'emballage et le transport vers le lieu de traitement.

Dans le cadre de sa mission de protection de la santé et de l'environnement, le CISSS de la Montérégie-Ouest applique les pratiques reconnues en matière de gestion sécuritaire des déchets qui présente des risques pour la santé des travailleurs et de la population en général.

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette politique s'applique à tous les travailleurs de la santé, la main-d'œuvre indépendante, les médecins, les stagiaires et les bénévoles qui ont à manipuler des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux.

La politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux est conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et au Règlement sur les déchets biomédicaux, c. Q-2, r. 12.

Elle s'appuie également sur des pratiques reconnues et recommandées par les autorités compétentes dans le domaine des déchets comportant des risques telles que :

- Les comités d'experts en matière de maladies infectieuses et sur les différentes lignes directrices en prévention et contrôle des infections qui ont été diffusées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) pour la disposition sécuritaire du matériel ayant servi à administrer des médicaments antinéoplasiques et dangereux;
- Norme CSA Z317.10-09 Handling of waste materials in health care facilities and veterinary health care facilities.

3. Définitions

Les définitions en lien avec les types de déchets sont énumérées ci-dessous.

Déchets biomédicaux

Tout déchet anatomique humain et non anatomique. Il y a aussi les déchets anatomiques d'animaux, mais ils ne sont pas traités dans cette politique.

Il est à préciser que les éléments mentionnés ci-dessous sont des exemples de ce qui ne constituent pas des déchets biomédicaux selon le *Règlement sur les déchets biomédicaux*.

- Les spéculums uniservices, les spatules ainsi que les cytobrosses qui ont servi pour effectuer les examens gynécologiques;
- Les pots de pilules, les gélules lorsqu'elles sont vides, même s'il y a présence d'une trace;
- Les sacs à drainage urinaire et les sacs de gavage;
- Les culottes d'incontinence, même en présence d'un agent infectieux;
- Les liquides biologiques (selles, urines et vomissements);
- L'équipement de protection individuelle (gants, blouses et masques), même si utilisé lors de l'application des précautions additionnelles;
- Les serviettes hygiéniques;
- Les tampons d'alcool et les diachylons;
- Les pansements souillés sauf si imbibés de sang;
- Les sacs et les tubulures qui ont servi à administrer des médicaments par voie intraveineuse (IV);
- Les phanères (poils, ongles, etc.);
- Les tests rapides de dépistage de la COVID-19.

Si vous désirez avoir plus de renseignements, vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant pour accéder à l'*Outil d'application – Règlement sur les déchets biomédicaux* : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/biomedicaux/definition-dechets-biomedicaux.pdf>

Déchets anatomiques humains

Tout déchet anatomique humain constitué par une partie du corps ou d'un de ses organes, à l'exception des phanères, du sang et des liquides biologiques.

Exemple :

- Les membres
- Les organes
- Les doigts

Déchets non anatomiques

a) Un objet piquant, tranchant ou cassable qui a été en contact avec du sang, un liquide ou un tissu biologique

Exemple :

- Les aiguilles (avec seringue)
- Les bistouris jetables
- Les dispositifs à ailettes (papillons)
- Les ciseaux jetables
- Les agrafes
- Les lancettes

- Les tubes de prélèvements
- Les ampoules*
- Les fioles*

* Afin de faciliter le tri des déchets, toutes les ampoules et les fioles de vaccins vides, qu'elles soient de souche vivante ou inactivée, seront considérées comme des déchets biomédicaux.

- b) Un tissu biologique, une culture cellulaire, une culture de micro-organismes ou du matériel en contact avec ce tissu ou cette culture provenant d'un laboratoire de biologie médicale

Exemple :

- La gélose
- Le milieu de culture
- Les lamelles

- c) Un vaccin de souche vivante*

Un vaccin provenant d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que le matériel qui est entré en contact avec un tel vaccin.

Exemple :

- Le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO)
- Le vaccin contre la varicelle
- Le vaccin contre la fièvre jaune

* Afin de faciliter le tri des déchets, toutes les ampoules et les fioles de vaccins vides, qu'elles soient de souche vivante ou inactivée, seront considérées comme des déchets biomédicaux.

- d) Un contenant de sang ou du matériel ayant été imbibé de sang

Exemple :

- Les cotons et les compresses
- Les coussinets abdominaux
- Les contenants, les sacs et les tubes qui ont servi à donner ou à recueillir du sang (VAC, hémovac)

Déchets de médicaments dangereux, cytotoxiques et toxiques

Les médicaments dangereux possèdent au moins une des caractéristiques suivantes :

- Cancérogène
- Tératogène ou toxique pour le développement
- Toxique pour la reproduction
- Toxique pour un organe à faible dose
- Génotoxique
- Structure ou profil de toxicité semblable à ceux d'un médicament déclaré dangereux en fonction d'un des critères ci-dessus

Cette catégorie inclut aussi tout le matériel ayant servi à les administrer, qui a été exposé, ou ayant servi à les recueillir post-traitement.

Exemple :

- Les médicaments dangereux
- La culotte d'incontinence lors d'instillation vésicale
- Le sac hygiénique
- Les gants

Déchets pharmaceutiques non dangereux

- a) Tous les médicaments périmés, inutilisés ou altérés, sous forme solide et liquide, autres que les médicaments cytotoxiques

Exemple :

- Les comprimés
- Le médicament injectable dans une seringue
- Le médicament dans un diffuseur portable (Intermate), cassette, sac (lorsque non complètement vidé)

Il est à noter qu'un diffuseur complètement vide doit être jeté avec les déchets réguliers.

- b) Tous les médicaments contrôlés

Exemple :

- Tous les narcotiques et les autres médicaments qui nécessitent un contrôle selon Santé Canada

Déchets généraux

Les ordures non recyclables constituent les déchets généraux, par exemple le plastique ne portant pas le logo caractéristique des matières recyclables. Ces ordures n'ont aucun potentiel de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance dangereuse et non dangereuse, matériau ou produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

4. Objectifs

La présente politique vise à :

- S'assurer que les déchets biomédicaux et les déchets pharmaceutiques ou cytotoxiques soient éliminés conformément aux lois et règlements ministériels en vigueur;
- Appliquer les pratiques reconnues pour la gestion sécuritaire des déchets à risques à toutes les étapes de la manipulation de ces déchets, par exemple le tri des déchets, l'entreposage, l'emballage, le transport et l'élimination;
- Harmoniser les pratiques sécuritaires reconnues en matière de gestion des déchets à risques auprès de l'ensemble des travailleurs de la santé, de la main-d'œuvre indépendante, des médecins, des stagiaires et des bénévoles du CISSS de la Montérégie-Ouest qui doivent les manipuler.

5. Rôles et responsabilités

Chaque employé ou bénévole du CISSS de la Montérégie-Ouest qui est en contact avec toute forme de déchets biomédicaux et de déchets pharmaceutiques ou cytotoxiques se doit d'acquérir les informations nécessaires pour manipuler toutes les sortes de déchets retrouvés en milieu de travail ou non, de façon sécuritaire.

La gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux est effectuée par la Direction des services techniques en collaboration avec les services concernés par la production, la manipulation, l'entreposage, le transport et l'élimination des déchets.

La Direction des services techniques s'assure :

- de la diffusion et de la révision de la politique et de la procédure de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux;
- que des audits soient effectués annuellement et que le suivi soit effectué avec l'instance concernée.

Les directions qui concernent des programmes aux personnes en perte d'autonomie telles que les soins à domicile (SAD), les services cliniques ou la dépendance s'assurent :

- que les particularités de la gestion des déchets biomédicaux et des déchets pharmaceutiques ou cytotoxiques générés hors établissement sont respectées et que les intervenants reçoivent les informations nécessaires.

Les services producteurs de déchets :

Le gestionnaire :

- diffuse l'information pertinente à ses employés concernant la gestion des déchets;
- vérifie que la notion de tri est assimilée et, s'il y a lieu, apporte les mesures correctives;
- s'assure de la bonne compréhension du personnel des conséquences environnementales ainsi que des répercussions sur la sécurité de tous si le tri n'est pas respecté;
- collabore avec la coordination hygiène et salubrité et gestion des déchets biomédicaux (service d'hygiène et salubrité) lors du choix des contenants pour la disposition des déchets ou lors de changement impliquant une modification dans la disposition des déchets;
- s'assure d'avoir les contenants appropriés et en quantité suffisante.

Les intervenants :

- s'assurent de ne pas mettre en danger leur santé et leur sécurité ainsi que celle d'un collègue ou d'un usager;
- effectuent adéquatement le tri à la source de tous les déchets;
- respectent les principes de manutention et de transport et s'assurent de placer les contenants de déchets dans les endroits appropriés;
- s'assurent de connaître les risques en cas de mauvaise disposition des déchets, selon leur nature.

Le comité de développement durable et santé environnementale (DDSE) :

- recommande des mesures qui visent la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets.

Le service d'hygiène et salubrité :

Le gestionnaire :

- s'assure que la planification et les opérations de manipulation, de transport, d'entreposage et de traitement des déchets sont effectuées conformément aux programmes et aux procédures de gestion des déchets;
- soutient les gestionnaires des services concernés dans l'application de la politique, du programme et des procédures;
- révise au besoin le programme et les procédures de gestion des déchets et s'assure de leur application;
- s'assure que le personnel du service reçoive la formation sur la gestion des déchets;
- s'assure que l'identification des déchets est affichée sur les contenants ou près de ceux-ci;
- s'assure que la notion de tri est assimilée dans les services producteurs de déchets et, s'il y a lieu, propose les mesures correctives nécessaires;
- s'assure que la collecte des déchets est effectuée selon les fréquences établies;
- s'assure que les chariots à déchets, les poubelles, les compacteurs et les chutes à déchets sont adéquats, nettoyés et désinfectés selon les procédures de l'organisation;
- s'assure du transfert adéquat des déchets à l'entreprise de traitement ou à la municipalité;
- effectue des audits évaluant les aspects relatifs à la gestion des déchets et s'assure des suivis avec les instances concernées;

- collabore aux opérations de gestion des déversements;
- s'assure que les rapports annuels aux annexes I et II soient complétés et conservés pendant cinq (5) ans.

Le service de prévention et contrôle des infections :

- soutient la Direction des services techniques dans l'application de cette politique et de la procédure de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux;
- émet des recommandations, s'il y a lieu.

Le service de prévention, promotion et de mieux-être au travail :

- collabore avec la Direction des services techniques pour assurer la santé et la sécurité des employés;
- soutient la Direction des services techniques dans l'application de cette politique et de la procédure de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux;
- émet des recommandations au besoin;
- assure une vigie informationnelle en matière d'exigences législatives, réglementaires et normatives en matière de santé et sécurité au travail et informe la Direction des services techniques;
- participe au comité sur les médicaments dangereux.

Le service de l'approvisionnement :

- effectue l'achat des contenants pour la disposition des déchets en collaboration avec les gestionnaires du service producteur de déchets et la coordination hygiène et salubrité et gestion des déchets biomédicaux (service d'hygiène et salubrité);
- assure la négociation de contrats avec les fournisseurs.

Le service de la pharmacie :

- informe la Direction des services techniques lors des modifications en matière d'exigences juridiques ou concernant la gestion des déchets pharmaceutiques;
- s'assure que les déchets pharmaceutiques du service sont triés adéquatement;
- s'assure que l'élimination des narcotiques est contrôlée;
- s'assure du contrôle des retours de médicaments périmés ou en surplus et en fait le suivi avec les gestionnaires concernés.

6. Références

ASSTSAS. *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux [GP65]*, 2021, 202 pages.

CANADA. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement. *Lignes directrices sur la gestion des déchets biomédicaux au Canada*, février 1992, 63 pages.

QUÉBEC. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Guides de gestion des déchets du réseau de la santé et des services sociaux*, 2017, 117 pages.

QUÉBEC. *Règlement sur les déchets biomédicaux, c. Q-2, r. 12*, de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), Éditeur officiel du Québec, 2023. [jusqu'à la mise à jour Internet : *Règlement modifiant le Règlement sur les déchets biomédicaux*, version administrative en vigueur le 18 décembre 2023.]

QUÉBEC. *Loi sur la qualité de l'environnement, c. Q-2*, Éditeur officiel du Québec, 2023.

Norme CSA Z317.10-09. *Handling of waste materials in health care facilities and veterinary health care facilities*.

7. Annexe(s)

S.O.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Jonathan Clouâtre, chef de service hygiène et salubrité et gestion des déchets biomédicaux de la zone 3 à la Direction des services techniques	2023-02-21
	Isabelle Demers, chef de service hygiène et salubrité et gestion des déchets biomédicaux de la zone 1 à la Direction des services techniques	2023-02-21
	Mathieu Ricard, coordonnateur hygiène et salubrité et gestion des déchets biomédicaux à la Direction des services techniques	2023-02-21
	Sonia Bricault, technicienne en administration à la Direction des services techniques	2023-07-21
	Steve Gagné, technicien en prévention – Volet hygiène et salubrité à la Direction des services techniques	2024-01-26
Révisé par		
Personnes consultées	Alain Desmarais, directeur des services techniques	2023-09-22
	Patrice Brunet, directeur adjoint des services techniques	2023-09-22
	Bruno Auclair, directeur adjoint de la logistique	2023-12-27
	Fannie Di Pasquale, coordonnatrice des programmes Santé mentale, Services sociaux généraux et populations vulnérables – Territoire Jardins-Roussillon à la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance	2023-11-22
	David Gaulin, directeur des programmes Santé mentale et Dépendance	2023-11-22
	Guillaume Ferland, coordonnateur de la chaîne d'approvisionnement à la Direction de la logistique	2023-11-24
	Annie Tremblay, conseillère cadre qualité à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique	2023-11-28
	Annie Halpin-Benoit, coordonnatrice gestion de la qualité et des risques par intérim à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique	2023-11-29
	Mélanie Hamelin, conseillère cadre de la ligne COVID par intérim à la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel	2023-12-05
	Annie Lalonde, conseillère cadre en développement durable à la Direction des services techniques	2023-12-05
	Audrey Ouellet, chef de service laboratoire de l'Hôpital Anna-Laberge à la Direction régionale des laboratoires	2023-12-05
	Marie-Eve St-Aubin, chef de service laboratoires de l'Hôpital du Suroît et de l'Hôpital Barrie Memorial à la Direction régionale des laboratoires	2023-12-05
	Marie-France Lelièvre, conseillère cadre au service de prévention, promotion et mieux-être au travail à la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel	2023-12-05
	Chantal Billard, adjointe à la direction des services professionnels à la Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	2023-12-06
	Denise Gagné, infirmière chef des cliniques spécialisées, de l'endoscopie, de l'accueil clinique et URDM, Vaudreuil-Suroît à la Direction des programmes de soins critiques et spécialisés	2023-12-07
	Joannie La Rocque, conseillère en soins infirmiers – Volet DSSADG à la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2023-12-14
	Josée Ferland, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet DSHAPPA à la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2023-12-14
	Geneviève Leboeuf, coordonnatrice des activités cliniques et des pratiques professionnelles en soins infirmiers à la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2023-12-14
	Audrée Leboeuf, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet DSSADG à la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2023-12-14

Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux

Personnes consultées	Marie-Josée Gaboury, coordonnatrice des soins infirmiers, périnatalité et pédiatrie à la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	2023-12-14
	Claudine Dansereau, conseillère cadre aux opérations à la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	2023-12-14
	Nancy Denault, chef de programme soins infirmiers jeunesse, hygiène dentaire et santé publique à la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	2023-12-14
	Sandra Chapados, pharmacienne, chef du département de pharmacie à la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance	2023-12-14
	Sophie Goneau, chef adjointe aux affaires professionnelles à la Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	
	Mélissa Haineault, coordonnatrice SAD – SI-ASSS à la Direction des services de soutien à domicile et de la gériatrie	2023-12-15
	Émilie Bouchard, adjointe à la directrice à la Direction des services de soutien à domicile et de la gériatrie	2023-12-15
	Angèle Bergevin, coordonnatrice soins post-aigus et des services maintien de l'autonomie par intérim à la Direction des services de soutien à domicile et de la gériatrie	2023-12-15
	Manon Rousse, coordonnatrice SAD – Psychosocial et réadaptation à la Direction des services de soutien à domicile et de la gériatrie	2023-12-15
	Nathalie Dulude, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet soins généraux et soins de plaies à la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2023-12-15
	Linda Mailhot, coordonnatrice soins courant à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Mireille Burnham, chef de service ambulatoire de médecine de jour à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Linda Lefrançois, chef des soins infirmiers 1 ^{re} ligne – Jardins-Roussillon à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Cindy Patenaude, chef des soins infirmiers 1 ^{re} ligne – Haut-Saint-Laurent et Suroît à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Marie Levert, chef des soins infirmiers 1 ^{re} ligne – Vaudreuil-Soulanges par intérim à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Marie-Krystine Laplante-Beaudoin, coordonnatrice des soins infirmiers – Services santé généraux par intérim à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Hugo Loisel, coordonnateur de la fluidité, de la gestion des séjours et de la coordination des activités de soins à la Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge	2023-12-15
	Emmanuelle Richard, adjointe au directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Service de prévention et contrôle des infections	2023-12-18
	Brigitte Duquette, chef de service prévention et contrôle des infections, milieux hors hospitaliers à la Direction générale adjointe des programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées	2023-12-18
	Joanie Carrier, conseillère cadre prévention et contrôle des infections – Vaudreuil-Soulanges et Suroît à la Direction générale adjointe des programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées	2023-12-18
	Mathieu Allaire, coordonnateur des mesures d'urgence et de la sécurité civile, coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile à la Direction générale	2023-12-18

Historique du document		
Recommandé par	Le comité de gestion de la Direction des services techniques	2024-02-27
Recommandé par	Le comité de concertation des directeurs adjoints	2024-03-06
Recommandé par	Le comité de direction	2024-03-12
Recommandé par	Le comité immobilisation et environnement	Consultation électronique du 13 au 18 mars 2024
Adopté par	Le conseil d'administration	2024-03-20
Commentaires		